



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

actes

Question écrite n° 67785

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur les difficultés rencontrées par les concitoyens qui souhaitent obtenir, notamment suite à la demande d'autorités étrangères, la certification conforme de copies de documents délivrés par les autorités administratives. En effet, de nombreuses collectivités locales et administrations refusent de procéder à la certification, sans tenir compte du deuxième alinéa de l'article 1er du décret n° 2001-899 du 1er octobre 2001. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles dispositions le Gouvernement entend prendre afin de rappeler aux administrations et services concernés par ce décret leurs obligations, et de permettre à l'ensemble des autorités françaises à l'étranger de procéder à cette certification.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67785

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6206